



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

Vacant, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 4 octobre 2021 à 19 h 30

Rapport Municipal
Septembre 2021

ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

COLLOQUE ANNUEL DE ZONE

La Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie Roussel, directrice générale à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 9 septembre 2021 à Saint-Jean-de-Dieu. Les frais de 65\$ pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ÉLOI

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 200\$ à la bibliothèque municipale de Saint-Éloi pour l'achat de papeterie.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$598.80 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 suite à la résolution #2018-09-164 adopté à la séance du 10 septembre 2018 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2018.

DÉCISION CPTAQ / FERME MAROLA INC

La commission autorise l'aliénation d'une superficie approximative de 1869 mètres carrés correspondant au lot 5 548 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata.

DÉCISION CPTAQ / FERME STÉPHANE JOUVIN INC

La commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière, incluant chemin d'accès, d'une superficie approximative de 7.14 hectares, correspondant à une partie des lots 5 546 428 et 5 546 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata. Sous peine des sanctions prévues par la Loi, l'autorisation est assujettie aux 10 conditions émises aux dossiers.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La Municipalité de Saint-Éloi ira en soumission pour le dossier des égouts, voirie et traitement des eaux usées durant le mois de septembre 2021. Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site seao et dans le journal info-dimanche.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / MESSIEURS ÉRIC LABRECQUE ET STEVEN PELLETIER / COMITÉ DE RELANCE

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2020-06-85;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier ont envoyé un courriel le 25 juillet 2020 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que ce courriel a été lu à la séance du conseil du mois de septembre 2021;

Considérant que Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 7 de la résolution #2020-06-851 à un remboursement équivalent au droit de mutation, à une année d'exemption de taxe sur le bâtiment et à 5000\$ réparti sur 5 ans soit 1000\$ par année.

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 2624.88\$ équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier par le Comité de Relance de St-Éloi.

MODIFICATION RÉOLUTION #2021-06-87

Suite à la lettre officielle reçue du Ministre des Transport Monsieur François Bonnardel confirmant à la Municipalité de Saint-Éloi un montant de 30 000\$ pour le programme d'aide à la voirie locale, volet PPA, le conseil municipal doit faire une modification à la résolution #2021-06-87.

Le conseil municipal de Saint-Éloi modifie le montant de 25 000\$ inscrit au 3ième attendu de la résolution #2021-06-87 par le montant de 30 000\$.

LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2021

La Semaine de la prévention des incendies 2021 se tiendra du 3 au 9 octobre sur le thème « Le premier responsable c'est toi! ».

DEMANDE CPTAQ / MONSIEUR PIERRE SOREL

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'aliénation pour agrandir une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture (lot #6358232) et d'une demande à des fins agricoles pour l'élevage d'animaux (lot # 6358233) présentée par Mme Ariane Michaud, notaire pour M. Pierre Sorel à la CPTAQ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture ainsi que pour une demande à des fins agricoles adressée par Monsieur Pierre Sorel;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanismes de la municipalité;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que cette demande à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

Considérant que cette demande d'autorisation permettrait que le lot visé par la demande soit désormais totalement utilisé au lieu de demeurer en bonne partie en friche puisqu'il est difficilement accessible par le propriétaire actuel via le résidu de sa terre et la machinerie qui est toujours de plus en plus grosse;

Considérant que la superficie du lot visé par la demande est petite;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi :

- appuie le demandeur, Monsieur Pierre Sorel, dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'aliénation d'un lot (#6358232) afin d'agrandir une superficie actuellement utilisée à des fins résidentielles pour se mettre conforme à la réglementation municipale;
- appuie le demandeur, Monsieur Pierre Sorel, dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'utilisation d'un lot (6358233) à des fins agricoles pour l'élevage d'animaux;
- indique à la CPTAQ que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux;
- recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

PROGRAMME FONDS AGRIESPRIT DE FAC.

Reçu du Fonds Agriesprit de FAC une lettre nous informant que notre demande de subvention fait à ce programme a été refusée par manque de fond.

COMMENT DISPOSER DE VOS FEUILLES D'AUTOMNE?

Chaque année, en période automnale, de grandes quantités de feuilles sont jetées. Pourtant, ces feuilles ne devraient pas être enfouies, elles devraient être valorisées. Pour ce faire, différentes alternatives s'offrent à vous.

Idéalement, les feuilles d'automne doivent être compostées. Vous pouvez les mettre de côté, afin d'avoir, en tout temps, une bonne quantité de matières sèches à intégrer à votre compost. Vous pouvez également les déchiqueter avec la tondeuse à gazon et les laissez au sol. Elles se décomposeront avant le printemps et fourniront de l'engrais à votre pelouse. Vous pouvez tout simplement laisser cette robe au sol pour y nourrir la faune et la flore. Finalement, les feuilles mortes peuvent servir de paillis pour recouvrir et protéger les plates-bandes pendant l'hiver.

Voici donc plusieurs méthodes pour disposer de vos feuilles : des solutions plus écologiques que de les jeter aux ordures ou de les brûler.

Toutefois, si pour une raison ou pour une autre vous ne pouvez profiter de cette richesse qui nous tombe du ciel, **vous pouvez l'apporter au dépôt des résidus verts et feuilles d'automne situé derrière la salle municipale de Saint-Éloi.**

Si vous faites partie de ceux qui envoient encore les résidus de jardin et les feuilles mortes à l'enfouissement, sachez que vous en payez la note, tout en contribuant à la production de gaz à effet de serre et de lixiviat (liquide potentiellement toxique qui risque de contaminer les eaux souterraines).

Agir en citoyen responsable contribue à améliorer la qualité de notre environnement.

En passant, le centre de compostage de Saint-Éloi est utilisé par plusieurs de nos concitoyens d'une année à l'autre. Pour ce faire, il faut que les résidus qui y sont placés se décomposent aisément. Évitez donc d'y apporter des branches ou des résidus solides qui prennent trop de temps à se composter. Merci.

LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2021

La Semaine de la municipalité se déroulera du 12 au 18 septembre 2021 sous le thème « Ma municipalité, ma qualité de vie! »

CAPAB

Le CAPAB est à la recherche de perles rares pour se joindre à l'équipe déjà en place. Deux postes sont disponibles soit: préposé (e) au répit à domicile, en plus d'un poste d'adjoint(e) administratif(ve).

De plus, j'aimerais vous partager un lien fort intéressant tiré du livre «Vieillir, la belle affaire» concernant le sommeil : [Chapitre sur le sommeil](#)

Guillaume Côté-Philibert, coordonnateur, Centre d'aide aux proches aidants des Basques, 50, rue Notre-Dame Ouest, bureau 8, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 418-851-4040 www.lecapab.com

OFFRE D'EMPLOI / RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

La Corporation d'hébergement de Saint-Éloi est à la recherche d'une cuisinière ou d'un cuisinier, pour la Résidence Mon Chez-Nous. Temps partiel trois jours semaine + une fin de semaine sur deux. Nos exigences: aimer les personnes âgées, être propre de sa personne, être en bonne santé, être disponible et responsable. Cuisine familiale. Les personnes intéressées peuvent me contacter au 418-898-3214 demandez M. Mario St-Louis.

ATELIERS GYM CERVEAU

Le Centre Alpha des Basques offrira à compter du mois de septembre 2021 des ateliers Gym cerveau dans notre municipalité. Qu'est-ce que le Gym cerveau ??? Ce sont des ateliers où les participants font des exercices qui stimulent les neurones que ce soient par Quiz, sudoku, mot cachés, mots croisés, énigmes et j'en passe. Cette activité se veut un temps où le plaisir est garanti et un endroit où vous trouverez une ambiance familiale. Vite! Inscrivez-vous au 418-851-4088.

N'ayez crainte, nous appliquerons les mesures de la Santé publique, c'est-à-dire port du masque à l'arrivée (ou lors des déplacements) dans le local mais lorsque vous êtes assis à votre place, vous pouvez le retirer. Les bureaux respecteront la distanciation de 2 mètres. Il y aura désinfection des lieux avant et après.

CONSULTANT S'ADRESSANT AUX 65 ANS ET + (MADA)

Le comité MADA de la municipalité de Saint-Éloi souhaite vous consulter sur les différents enjeux qui vous touchent. C'est pourquoi nous vous invitons à une rencontre le **21 septembre 2021 à 13h30 à la salle Adélar-Godbout** 476, rue Principale Est. Votre opinion est importante pour nous. Pour plus de détails, vous pouvez contacter M. Sébastien Ouellet, responsable de la politique MADA à la MRC des Basques au 418-851-3206 poste 3135.

BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **lundi 11 OCTOBRE 2021** pour l'Action de Grâce.

LE CAPAB

Le Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB) organise une fête musicale visant à souligner le 10e anniversaire de l'organisme. Cette activité festive en plein air aura lieu au Parc Janine-G-Martin près de la Gare de Trois-Pistoles le samedi 18 septembre dès 12h30. En cas de pluie, la fête est remise au dimanche 19 septembre à la même heure. Au programme :

- Lancement d'un recueil de poésie
- Lecture publique
- Prestations musicales offertes par le Duo des marées et Marie-Claire Dionne
- Spectacle de Yoann Guay
- Collation gratuite.

À noter qu'un service de transport gratuit est offert généreusement par le Transport collectif des Basques pour les personnes des différentes municipalités qui aimeraient venir à Trois-Pistoles pour notre Fête musicale. Vous pouvez réserver votre place dans l'autobus en appelant au CAPAB: 418-851-4040. Veuillez noter que les règles sanitaires en vigueur seront appliquées.

Guillaume Côté-Philibert, coordonnateur CAPAB, 418-851-4040, www.lecapab.com

ÉLECTION

La directrice générale informe les personnes présentent des dates de la mise en candidature qui se tiendra du 17 septembre au 1er octobre 2021. Toutes personnes intéressées peuvent se procurer le document au bureau municipal.

RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS

Logement 3½ à louer avec services, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, communiquez au (418) 898-3214 et demandez Mario.

CAMPOR

Votre installation septique à besoin d'être vidangée ... Réservez votre place en communiquant avec Campor environnement au 418-867-8577.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2020, 2021 et 2022 de la municipalité de Saint-Éloi a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2021;

Que pour l'exercice financier 2022 du rôle d'évaluation foncière 2020, 2021 et 2022 de la municipalité de Saint-Éloi, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluation n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 109, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 109 sont disponibles à la MRC des Basques à l'adresse mentionnée plus bas, ainsi qu'à la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule mentionnée dûment remplie ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Basques au 400-2, Trois-Pistoles (Québec), G0L 4K0;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de l'envoi.

DONNÉ à Saint-Éloi ce treizième jour de septembre 2021.
Annie Roussel, Directrice Générale

PENSÉES

Quiconque n'a jamais fait d'erreur n'a jamais rien essayé de nouveau. ~Albert Einstein.

Le bonheur n'est pas une plante sauvage, qui vient spontanément, comme les mauvaises herbes des jardins ; c'est un fruit délicieux, qu'on ne rend tel qu'à force de culture. ~ Nicolas Restif